

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel
N°40 du 2/02/06

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

RETRAIT DU CPE ! Le 7 février MANIFESTONS !

Voir affichette fin de document

PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE REVALORISEES DE 1,8 % au 1^{er} janvier 2006

Selon la nouvelle procédure prévue par la réforme des retraites de 2003 les pensions de la fonction Publique sont régularisées chaque année conformément à l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix (hors tabac).

Suivant la procédure identique à celle de l'an dernier, la revalorisation applicable au 1^{er} janvier 2006 a été fixée à 1,8 %. Si l'inflation constatée en 2006 est différente de celle prévue un ajustement peut être accordé d'où la revendication déjà déposée d'une demande de ce réajustement en mars suivant l'indice réel constaté.

Si les retraités des trois FP peuvent se réjouir de cette augmentation, pour autant ils ne seront pas totalement satisfaits puisqu'aucun rattrapage n'est prévu pour les années antérieures à 2005. Et malgré cette revalorisation avec les récentes aggravations de l'accès aux soins et à la santé (ex :forfait de 18 euros qui vient s'ajouter aux mesures précédentes) les retraités connaîtront une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat (la perte est déjà évaluée par le Conseil National des Retraités et Personnes Agées à environ 10% pour la dernière décennie).

- **Signez en ligne⁽¹⁾ l'appel des chercheurs :**
« ECOLE : NON AU RENONCEMENT »
- **Signez en annexe la pétition contre la baisse des recrutements aux concours de l'enseignement**

(1) : site du SNUEP ci-dessus

**Les organisations étudiantes et lycéennes
et les organisations syndicales de salariés
UNEF, UNL, CFDT, CFTC, CGT,
CGT-FO, FSU, UNSA**

Réunies le 24 janvier 2006, ces organisations ont confronté leurs analyses sur les dernières décisions gouvernementales relatives à l'emploi des jeunes, décisions annoncées brutalement au mépris de toute concertation.

Elles ont confirmé leur opposition au projet de Contrat Première Embauche (suite au CNE)

La discrimination à l'encontre des jeunes, l'aggravation de la précarité pour tous les salariés qu'il entraîne, imposent une première action.

C'est pourquoi elles appellent leurs structures locales à des manifestations communes le 7 février sur un seul mot d'ordre :

« Retrait du CPE »

L'ensemble des organisations présentes appelle toutes les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens à renforcer, par leur présence et leur appel, cette journée de mobilisation et d'action.

Dès aujourd'hui et notamment le 31 janvier, début de l'examen en première lecture du projet de CPE par l'Assemblée Nationale, les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens mèneront des actions de sensibilisation pour réussir

les manifestations du 7 février

CPE, CNE... ils veulent en finir avec le CDI et généraliser la précarité. Demain ils s'attaqueront au statut de la Fonction Publique !

C'est le moment de les arrêter : Le SNUEP appelle les personnels des LP à se joindre massivement aux manifestations⁽¹⁾. La FSU a déposé un préavis de grève pour le 7 février.

(1) contacter les FSU locales pour connaître les lieux et heures des manifestations ou voir le site de la FSU

DOSSIER Rentrée 2006

ACADEMIES	Dotation 2005	Variation en Etp	Dotation 2006
Aix- Marseille	18 630, 5	- 37	18 593, 5
Amiens	14 422, 0	-188	14 234,0
Besançon	8392, 3	- 83	8 309, 3
Bordeaux	18 881,6	+20	18 901, 6
Caen	9 414, 8	- 36	9 378, 8
Clermont-Ferrand	7 846, 5	- 92	7 754, 5
Corse	1962, 0	- 18	1 944, 0
Créteil	31 314, 6	- 18	31 296, 6
Dijon	10 917, 7	- 186	10 731, 7
Grenoble	19 487, 5	- 24	19 463, 5
Guadeloupe	4 499, 5	+ 21	4 520, 5
Guyane	2189, 4	+ 120	2 309 , 4
Lille	30 018, 8	- 636	29 382, 8
Limoges	4 914, 7	- 38	4 876, 7
Lyon	18 433, 1	- 75	18 358, 1
Martinique	4 245, 3	- 44	4 201,3
Montpellier	16 020, 8	+ 29	16 049, 8
Nancy-Metz	17 676, 9	- 273	17 403, 9
Nantes	16 624, 1	-46	17 403, 1
Nice	13 100, 3	- 56	13 044,3
Orléans-Tours	16 576, 0	- 146	16 430, 0
Paris	12 773, 7	- 41	12 732, 7
Poitiers	10 676, 9	- 57	10 619 ,9
Reims	10 023, 7	- 137	9 886, 7
Rennes	14 505, 7	- 68	14 437, 7
Réunion	8 961, 5	+ 130	9 091, 5
Rouen	13 612, 4	- 150	13 462, 4
Strasbourg	12 924, 8	- 61	12 863, 8
Toulouse	16 570, 2	+ 48	16 618, 2
Versailles	37 513, 2	+ 59	37 572, 2
TOTAL	423 130, 2	- 2 083, 0	421 047, 2

Directive européenne

A partir de 2006, le ministère est libre dans la gestion des effectifs. Il peut adapter la structure des emplois. Il peut « naturellement » ne pas saturer son plafond des autorisations d'emplois, qui est un plafond et non un objectif du nombre d'emplois, sachant que la réforme budgétaire ouvre le droit d'utiliser les crédits ainsi économisés pour financer d'autres mesures (fonctionnement, intervention, investissement).

CTPM (9/01/06)

La LOLF attribue des plafonds d'emploi équivalent temps plein (ETP).

Le ministère de l'Education nationale comptabilise un « stock » d'emplois, quel que soit le statut de ces emplois : fonctionnaire, contractuel, vacataire, autre contrat précaire hors statut, stagiaire ... et HSE exprimées en ETP.

**Pour la rentrée 2006,
il prévoit - 2083 ETP.**

Bilan négatif

- Pas de moyens pour implanter des classes en Lycées professionnels;
- Pas de moyens pour créer les postes qui permettraient d'assurer convenablement nos enseignements... mais des moyens pour installer les remplacements de courte durée (voir tableau ci-contre);
- Pas de moyens pour recruter les personnels titulaires ;

Ces chiffres indiquent les emplois d'enseignants titulaires ou non, de stagiaires et les heures (HSE).

ACADEMIES	Dotation 2006
Aix- Marseille	79 525
Amiens	59 215
Besançon	34 321
Bordeaux	81659
Caen	39364
Clermont-Ferrand	32 190
Corse	8 194
Créteil	131 510
Dijon	44 669
Grenoble	83 853
Guadeloupe	19 807
Guyane	10 229
Lille	122 886
Limoges	19 899
Lyon	76 788
Martinique	18 106
Montpellier	68 739
Nancy-Metz	71 569
Nantes	69 742
Nice	56 111
Orléans-Tours	69 240
Paris	49 573
Poitiers	44 592
Reims	40 710
Rennes	61 199
Réunion	40 103
Rouen	57 051
Strasbourg	54 047
Toulouse	71 770
Versailles	163 341

Les heures (HSE) destinées au remplacement de courte durée dans le second degré

Le budget pour l'année 2006 prévoit 46 millions d'euros pour financer le remplacement de courte durée par des enseignants de l'établissement.

Le volume des heures correspondant à cette mesure , réparti au pro rata des besoins d'enseignement de chaque académie figure dans le tableau ci-contre.

Quelques chiffres

(Statistique établie sur un échantillon de 1000 établissements)

Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classes : 85,2 %

Pourcentage d'heures non assurées :

- pour indisponibilité des locaux ou des enseignants : 4,4 % en 2005 ; 4,3 % en 2006

- pour absences d'enseignants : 3,2 % en 2005 ; **2,5 %** en 2006

Intervention syndicale

La question du remplacement devient de plus en plus importante, du fait de son traitement, par le ministère et par les rectorats, en tant que variable d'ajustement de gestion du mouvement et des postes, dans le cadre de la LOLF et de la réforme de l'Etat.

L'enjeu est de savoir si la couverture des suppléances est assurée par des personnels qualifiés et titulaires (les TZR).

Le SNUEP intervient sur les politiques rectores en liaison avec le bilan du mouvement 2005 sur :

- les besoins de remplacement : définition, volumes, évolution pluriannuelle et pics annuels

- les potentiels de remplacement

- la question des indisponibles et des surnombres disciplinaires

- la politique d'implantation des postes en établissement, BMP, AFA et remplacements



Non au contrat de première embauche La jeunesse mérite un autre avenir !

Le gouvernement a choisi le passage en force pour imposer un Contrat de Première Embauche qui au nom de l'emploi est un nouveau coup porté à l'avenir des jeunes mais aussi constitue un pas supplémentaire dans la remise en cause du Code du Travail.

La précarité généralisée pour les jeunes

La principale caractéristique du CPE, c'est qu'il s'agit d'un contrat de travail qui peut être résilié sans motif pendant deux ans. C'est à dire que les jeunes ainsi recrutés vont pendant toute cette période être à la merci de l'arbitraire patronal, sous la menace d'un licenciement qui pourra intervenir à tout moment avec simplement quinze jours de préavis.

Déjà la majorité des jeunes passe par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (emplois aidés, CDD, intérim, stages...) : le CPE se rajoute aux multiples formes d'emplois précaires.

Et qui peut penser que les employeurs n'auront pas recours aux CPE y compris lorsqu'ils auront besoin de recruter sur des emplois stables ? On appelle cela « l'effet d'aubaine ». En fait, pour tous les jeunes, quelle que soit leur formation et leur qualification, c'est la perspective d'une précarité généralisée et obligatoire. Et sans la moindre garantie de déboucher sur un emploi fixe ! Comment construire un projet de vie dans ces conditions ?

Une menace pour tous

Après le Contrat Nouvelle Embauche (entreprises de moins de 20 salariés), après les CDD pour les seniors, après la réduction de l'indemnisation du chômage, le CPE donne un nouveau coup de boutoir au droit du travail : la vieille revendication du patronat de pouvoir licencier sans entrave se voit confortée. De moins en moins d'emplois vont relever du Contrat à Durée Indéterminée. Le Premier Ministre annonce son intention de travailler à une réforme du CDI : on peut craindre le pire dans ce contexte, d'autant que les orientations européennes préconisent de « réexaminer le niveau de flexibilité offert » par les contrats de travail. Tout comme pour le statut de la Fonction Publique qui, dans une telle logique, risque de faire figure « d'insupportable archaïsme ».

La précarité et la flexibilité ne font pas l'emploi

Pendant qu'il développe la précarité, le gouvernement s'obstine dans une politique qui a fait la preuve de son échec en matière d'emploi : poursuite de la baisse des « charges » sur les bas salaires, élargissement des exonérations fiscales, développement de la flexibilité et remise en cause de la réduction du temps de travail, allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, refus de recourir à l'augmentation des salaires comme facteur de croissance, abandon des ambitions en matière de formation et de recherche, baisse des recrutements dans la fonction publique, suppression massive d'emplois.

Avoir une politique ambitieuse de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, ce n'est pas développer la précarité mais bien changer de politique : augmenter les salaires, conforter les droits et la sécurité du travail, développer le service public d'éducation et de recherche, avoir une politique de l'emploi public répondant aux besoins.

Le 2 février, nous sommes dans l'action contre la précarité, pour les salaires, l'emploi public, les services publics, l'éducation et la recherche.

La FSU appelle tous les personnels à être dans l'action le 7 février avec les jeunes et les autres salariés et à participer massivement aux manifestations pour le retrait du CPE. La FSU a déposé un préavis de grève pour ceux qui auraient besoin d'y recourir pour participer aux manifestations

A.....manifestation (lieu, date, heure, organisations appelant...)